

Volume 12 • Numéro 4  
Le 18 juillet 2016

## Comité consultatif des finances municipales (CCFM)

Le 20 juin dernier se tenait une des trois rencontres de l'année du CCFM.

La simplification de la reddition de compte des municipalités est toujours la priorité du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). De plus en plus, il semble que le rapport financier sera le véhicule de transmission d'informations qui sera privilégié. Actuellement, trois sections distinctes sont envisagées dont une section non auditée.

Le Ministère nous rappelait que le PL 83, dont nous avons parlé lors de la rencontre précédente, avait été sanctionné le 10 juin dernier. Il est donc maintenant officiel que les municipalités et certains organismes municipaux n'ont plus l'obligation de transmettre leur budget au MAMOT, même chose pour les indicateurs de gestion 2015.

Au niveau des développements informatiques, le MAMOT prévoit réviser la plateforme SÉSAMM d'ici la fin de l'année. L'orientation quant aux données ouvertes est que le MAMOT continu d'utiliser les formats de fichier Excel et que les données ouvertes soient maintenues sur le site de Données Québec que vous pouvez retrouver à l'adresse suivante : [www.donneesquebec.ca/fr/](http://www.donneesquebec.ca/fr/).

Au cours de l'automne, vous recevrez plusieurs communications du MAMOT et de l'AGFMQ, afin de vous faire part de tous les changements à venir, et ce, tant au niveau de la simplification de la reddition de compte qu'au niveau de la nouvelle plateforme SÉSAMM. Voici le lien pour accéder au plan d'action gouvernemental qui fait suite au Rapport Perrault :

[www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands\\_dossiers/plan\\_action\\_allegement\\_administratif\\_municipalite.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/plan_action_allegement_administratif_municipalite.pdf)

La prochaine réunion du comité est prévue le 21 octobre 2016. Entre temps, si vous avez des questions ou des commentaires à propos des sujets traités, n'hésitez pas à nous en faire part : [agfmq@agfmq.com](mailto:agfmq@agfmq.com).

**Sylvie Monette, CPA, CA**  
**Représentante au CCFM**

### Rappel : invitation au colloque 2016 !

Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous inscrire au colloque annuel de l'Association qui se tiendra cette année du **13 au 16 septembre 2016 à l'Estérel Resort**, dans la région des Laurentides.

Nous avons préparé pour vous un programme fort intéressant incluant des formations pertinentes ainsi que des périodes de rencontres privilégiées avec vos collègues provenant des quatre coins de la province. Nous profiterons évidemment de l'occasion pour souligner de façon particulière le 25<sup>e</sup> anniversaire de notre Association.

Tous les documents pertinents vous ont récemment été transmis par courrier et ils sont aussi disponibles sur notre site web ([www.agfmq.com](http://www.agfmq.com)). N'hésitez pas à communiquer avec nous : [agfmq@agfmq.com](mailto:agfmq@agfmq.com), pour toute information supplémentaire.

Nous éprouverons un grand plaisir à vous y retrouver !

## Journée de formation du jeudi 19 mai 2016 au cœur des préoccupations des gestionnaires financiers municipaux

Une journée de formation a eu lieu le 19 mai dernier au Manoir Rouville-Campbell à Mont-Saint-Hilaire. Cette session de formation intitulée « ***Théorie et pratique concernant les transactions liées aux investissements et l'excédent accumulé*** » était animée par Mme Dominique Collin, FCPA, FCA.

Les sujets abordés étaient les suivants :

- La comptabilisation des diverses sources de financement, le moment de leur comptabilisation et les pages du rapport financier impactées, incluant les financements provenant de paiements de transfert.
- Les particularités lors de la fermeture des projets ayant un excédent de financement, selon les sources.
- La comptabilisation des dépenses d'investissements et celles des immobilisations (Note 15 du SÉSAMM).
- Les liens avec les affectations des excédents et fonds réservés, s'il y a lieu.
- Le fonctionnement de divers postes de l'excédent accumulé :
  - Excédent de fonctionnement affecté et non affecté ;
  - Réserves financières ;
  - Fonds réservés ;
  - Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) ;
  - Investissement net dans les immobilisations et autres actifs (INIAA).
- **Les « nouveautés 2016 » relatives aux fonds réservés.**

Plus d'une quarantaine de personnes étaient présentes à cette journée de formation. Les sujets traités ont été très appréciés par les participants. L'expertise et la qualité de vulgarisation de Mme Collin ont fait l'unanimité des participants. Les sujets abordés par cette formation répondaient bien à un besoin des gestionnaires financiers municipaux, à un point tel, que nous avons dû refuser des inscriptions.

Une première pour l'AGFMQ, cette formation fut captée sur vidéo. Actuellement, nous travaillons afin de l'offrir en rediffusion au cours du mois d'août prochain. Le comité de formation s'affaire toujours dans le but d'améliorer notre offre pour mieux vous servir.

### Rappel : prolongation de la rediffusion des webinaires

L'Association offre toujours en rediffusion les deux séances de formation présentées en octobre dernier par Mme Dominique Collin, FCPA, FCA. **Elles seront disponibles jusqu'à la mi-novembre 2016.**

Sujets :

***Les sites contaminés : nouveautés et cas pratiques***  
***Nouvelle gouvernance en matière de développement local et régional (PL 28)***

Vous pouvez vous inscrire en [cliquant ici](#).

***Nathalie Guérin, CPA, CA, MBA***  
***Coordonnatrice des formations***